

Compte-rendu du 3^{ème} conseil d'école

VENDREDI 1er JUIN 2018

Présents :

Enseignantes : Anne Chevillard-Pradier (Directrice), Louise Bittendiebel, Isabelle Champougny, Michèle Trometer

Représentants de parents : Anne-Laure Bourger, Magali Desbois, Jean-Michel Ribes, Lionel Panissod, Raphaëlle Zhao

Représentants de la mairie pour les questions les concernant : Robert Herrmann (adjoint au maire, président de l'Eurométropole)

Absents : Walid Souissi (Responsable du Périscolaire de Site, excusé), Jean-Marie Vix (Responsable Technique de Site, excusé)

1. Registre Santé et Sécurité au Travail : présentation de son fonctionnement

Les parents, les enseignants peuvent remplir des fiches signalant des situations dangereuses, des éléments dangereux ou potentiellement dangereux ou des risques d'accident.

Les fiches sont remontées à l'Inspecteur, puis au CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail).

A titre d'exemple, une fiche a été complétée et remontée concernant les absences des enseignants non remplacés, durant lesquelles les classes ont accueilli jusqu'à 37 enfants. Ces jours-là, la sécurité des enfants fut très difficile à assurer.

Réponse de l'inspecteur : une commission s'est réunie le 5 mai et a validé le recrutement de 5 contractuels.

Marche à suivre pour remplir ce registre : s'adresser à la directrice, qui remet la fiche au parent.

Question : cette fiche concerne-t-elle également le temps périscolaire ?

Réponse apportée le 06 juin 2018, par monsieur Philippe Dournel, conseiller de prévention de l'inspection académique :

Le RSST est un lien entre les personnels, les usagers du lieu de travail, leur assistant de prévention, leur CHSCT et leur employeur et son représentant dans le cadre de l'obligation pour l'employeur de veiller à la santé et sécurité au travail de ses personnels et des usagers de son service.

Donc le RSST Éducation Nationale est à utiliser pour tout signalement de fait, d'état, de suggestion,... impactant le temps scolaire.

Pour les personnels et usagers hors temps scolaire, c'est à l'employeur de ces personnels de mettre en place un RSST, qui peut éventuellement concerner des personnels EN participant aux activités périscolaires dans le cadre d'un contrat avec l'organisateur de ces activités (collectivité ou association selon les cas).

2. Futurs CP – liaison avec le CP

Une rencontre a eu lieu avec les CP lundi 28 et jeudi 31 mai avec les classes des Oursons et des Souris. Les CP ont lu des histoires et ils ont partagé le goûter ensemble.

Le 2 juillet, les grands iront au CP remettre les Schultüten (« cornets » de rentrée). Ce sera l'occasion de retrouver les CP et de découvrir les locaux et une des maîtresses.

Pendant ce temps, les moyens des classes du haut resteront à l'école avec les autres MS et les maîtresses Anne et Louise.

La liste des fournitures devrait être transmise par les enseignantes de GS si elles les ont à temps.

Une visite médicale est prévue pour les Grandes Sections qui vont entrer en CP : les enfants seront recherchés et ramenés dans les classes par les parents.

3. Futurs Petites Sections – visite de l'école

Une visite de l'école Louis Pasteur est prévue le 28 juin pour les petites sections. Celle-ci se déroulera en 2 temps:

- A partir de 16h30, visite libre, en faisant appel aux parents volontaires
- De 17h à 17h30 : réunion avec la puéricultrice de la PMI
- De 17h30 à 18h, visite libre pour ceux qui n'ont pas pu être présents avant la réunion

Les parents volontaires pour faire visiter l'école ce jour-là pourront se signaler à la directrice.

4. Point coopérative scolaire

La coopérative scolaire a permis de financer un spectacle, les fêtes habituelles, une partie des transports pour les sorties à Kehl, au musée du chocolat, au parc des Contades...
Du matériel et des jeux seront achetés.

Au 31/08, les comptes doivent être clôturés. Un bilan sera fait en présence d'un parent à la rentrée.

5. Point kermesse

La kermesse aura lieu le 15 juin. Si le temps ne permet pas de faire la fête ce jour-là, la kermesse sera reportée au 22 juin.

Les enfants ne doivent pas garer les vélos dans la cour ce jour-là.

La kermesse commencera à 17h par un spectacle.

Un mot sera transmis aux parents, indiquant le déroulé du spectacle et les consignes associées :

- Une zone (« Ecole ») pour les enfants de l'école spectateurs,
- Une zone (« VIP ») pour les familles dont l'enfant se produira (d'abord les classes du haut ; puis les classes du bas.)

Un marquage au sol facilitera le placement de chacun.

Après le spectacle, chaque parent cherchera son enfant dans sa classe.

Le périscolaire prendra en charge les enfants qui n'auront pas été recherchés par leurs parents.

Après le spectacle, les jeux de la kermesse commenceront !

6. Sorties de fin d'année

- Gutach

La sortie de fin d'année aura lieu le 26 juin en Allemagne (parcours sensoriel).

Les papiers d'identité de l'enfant et une autorisation de sortie du territoire (+ copie carte identité du parent qui signe l'autorisation) seront nécessaires pour pouvoir participer à la sortie.

Il est fait appel à 7 parents par classe pour accompagner les enfants lors de cette sortie.

Point d'attention : la sortie ayant lieu en forêt, il faudra être attentif aux tiques.

- Collège Fustel

Un partenariat avec le collège est mis en place dans le cadre du plan chorale, avec les classes du haut.

Les élèves et les collégiens feront un spectacle, les 18 et 19 juin prochains, à l'école.

Une sortie au collège est également prévue.

- A l'école à vélo

L'opération « au boulot à vélo et à l'école aussi » aura lieu du 11 au 24 juin. L'école y participera. Les vélos présents seront comptés deux matinées

Points Mairie :

7. Place Mérian

Une réunion de concertation autour du projet de la place Mathias Mérian est organisée le mercredi 6 juin à 19h au FEC, 17 place Saint Etienne.

8. Déplacement des ordinateurs dans les classes : effectué !

Les ordinateurs sont enfin en place depuis 1 mois et sont déjà beaucoup utilisés.

9. Sécurisation de la cour : demande de grillage autour du verger et le long de la balustrade vers l'III

La demande a été acceptée.

10. Entretien du bac à sable

Le bac à sable n'a pas été nettoyé depuis septembre. A moins qu'il soit nettoyé d'ici les grandes vacances, il n'aura donc pas pu être utilisé par les élèves !

Il est demandé que son nettoyage soit fait systématiquement au plus tard aux vacances de printemps.

Nettoyage de l'école : il est demandé que le préau soit nettoyé régulièrement, conformément à la demande du dernier conseil d'école.

La terrasse ne peut pas non plus être utilisée car elle n'est pas propre.

La cour arrière doit également être nettoyée tous les matins, car les chats et les visiteurs nocturnes peuvent y laisser des traces...

Dans le cas contraire, tous ces espaces dont pourraient profiter les élèves leurs sont interdits.

L'absence longue et non remplacée de l'aide concierge se ressent.

11. Autres demandes

Une demande de 3 carrés potagers a été faite par l'école auprès de la Mairie.

Il est également demandé de changer les rideaux en salle de sieste. Les actuels sont très lourds et difficiles à manœuvrer lors de l'aération quotidienne de la salle. Par ailleurs, ils laissent passer le jour sur leurs bords, ce qui ne permet pas d'obscurcir la salle, empêchant l'endormissement des enfants. Toute manipulation pour obtenir la pénombre nécessite (quotidiennement) des postures compliquées et dangereuses. Un système de rideaux coulissant le long de la fenêtre serait plus efficace et garant de la sécurité du personnel.

Enfin, un logement est vacant au 3^{ème} étage : il pourrait être utilisé pour des salles de réunions pour le périscolaire, pour les visites des infirmières, dentistes, etc...

Anne Chevillard-Pradier
Directrice

Anne-Laure Bourger
Secrétaire